

Toulouse, le 18/10/2023

Dossier suivi par :
William ROSS
Tél : 05 62 00 72 88
Email : anc@reseau31.fr
N° de dossier : 683292

Monsieur PARTOUCHE-BARO SEBASTIEN
Monsieur PARTOUCHE-BARO BRUNO
3021 Route de la Serre de Cazaux
31800 SAINT-GAUDENS

Objet : Rapport du contrôle de bon fonctionnement de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur,

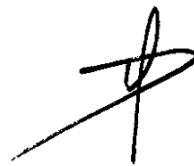
Suite au contrôle réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif, **Dossier n°683292**, situé :

3021 Route de la Serre de Cazaux
31800 SAINT-GAUDENS

Vous trouverez ci-après le rapport de visite.

Bien entendu, les services de Réseau31 restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Fabien DREHER

Pour le Président et par délégation,
Le Responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

Pour information, Commune de SAINT-GAUDENS

Renseignement généraux	
Numéro de dossier :	683292
Propriétaire :	Monsieur PARTOUCHE-BARO SEBASTIEN Monsieur PARTOUCHE-BARO BRUNO
Adresse du propriétaire :	3021 Route de la Serre de Cazaux 31800 SAINT-GAUDENS
Adresse du dossier :	3021 Route de la Serre de Cazaux 31800 SAINT-GAUDENS
Référence(s) cadastrale(s) :	ZC62
Zonage assainissement :	Non Collectif
Type d'habitat	Zone péri-urbaine
Raccordabilité au réseau EU :	Sans objet
Alimentation en eau potable :	Réseau public
Caractéristiques de l'immeuble	
Dénomination de l'immeuble :	
Date ou Année de construction :	
Type d'immeuble :	Maison individuelle
Nombre de logement(s) :	1
Nombre de pièce(s) principale(s) :	3
Nombre de chambre(s) :	2
Nombre d'équivalent-habitant(s) :	3
Observation(s) :	
Usage de l'immeuble	
Usage déclaré :	Résidence principale
Occupation déclarée :	Permanente
Observation(s) :	
Contrôle	
Date du contrôle :	18/10/2023
Dossier suivi par :	William ROSS
Contrôle réalisé par :	William ROSS
Contrôle effectué en présence de :	M. PARTOUCHE-BARO

Conformité des écoulements : NON CONFORME

(cf. détail en ANNEXE 1)

Travaux de mise en conformité demandés : Raccorder l'ensemble des eaux usées sur le réseau de collecte du dispositif d'assainissement non collectif à créer.

Observation(s) (le cas échéant) :

Conformité du dispositif : INSTALLATION NON CONFORME

(cf. détail en ANNEXE 4)

Défaut constaté : Défaut de sécurité sanitaire

Travaux obligatoires à réaliser sous 4 ans : Oui

Réhabilitation totale du dispositif d'assainissement non collectif.

Travaux obligatoires à réaliser sous 1 an si vente : Oui

Réhabilitation totale du dispositif d'assainissement non collectif.

Recommandation(s) :

Commentaire(s) :

Fait le 18/10/2023

Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement



NB : Dans le cadre d'une transaction immobilière, la durée de validité du présent rapport est de 3 ans à compter de la date du contrôle. **La réalisation des travaux obligatoires incombe à l'acquéreur dans un délai de 1 an à compter de la date de signature de l'acte de vente.**

Conformément à l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique, au règlement du service Assainissement Non Collectif de Réseau31 et à la délibération du conseil syndical en date du 13/04/2023, **la non réalisation des travaux obligatoires dans le délai imparti expose le propriétaire au paiement d'une pénalité financière tous les ans jusqu'à mise en conformité de l'installation.**

Avant tout travaux de réhabilitation, il est impératif de déposer une demande d'examen préalable auprès de Réseau31.

Lors de la réalisation des travaux, il est obligatoire de faire réaliser un contrôle de bonne exécution avant le remblaiement.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez consulter notre guide pratique et télécharger la demande d'examen préalable sur notre site internet : www.reseau31.fr

anc@reseau31.fr

Constat établie le : 18/10/2023

Provenance des EU	Localisation	Destination des EU	Commentaires
Evier	cu	Rejet sur la parcelle	
Lavabo	sdb	Réseau Pluvial	
Baignoire	sdb	Réseau Pluvial	
WC		Dispositif d'ANC	
Gouttière(s)		Réseau Pluvial	



NB : Le présent constat est établi sur la base des points d'eaux déclarés par le propriétaire ou son représentant.

*Lors du contrôle, le contrôleur vérifie la destination des eaux usées à l'extérieur du bâtiment et c'est le propriétaire ou son représentant qui ouvre chaque point d'eau tour à tour à la demande du contrôleur (sauf exception à la demande du propriétaire).
En cas de litige, Réseau31 ne pourra être mis en cause dans le cas où le propriétaire ou son représentant n'ouvrirait pas le bon point d'eau.*

Pôle Contrôle de l'Assainissement
anc@reseau31.fr

Données générales	
Désignation de la filière :	Filière d'origine
Statut de l'installation :	En service
Date de mise en service :	
Commentaire(s) :	
Zones à enjeux	
Zone à enjeux sanitaires :	Non
Zone à enjeux environnementaux :	Non
Commentaire(s)	
Distances	
Respect des distances recommandées :	Non <5 m d'une habitation
Respect des distances réglementaires :	Oui
Observation(s)	
Terrain	
Surface du terrain (m ²) :	321
Surface destinée à l'assainissement (m ²) :	10
Terrain en pente :	Non
Si oui, type de pente 1	
Si oui, type de pente 2	
Si oui, type de pente 3	
Terrain inondable :	Non
Utilisation du terrain	
Etat du terrain :	Sol nu
Jardin potager sur l'ANC :	Non
Voie de circulation sur l'ANC :	Non
Construction sur l'ANC :	Non
Autre :	
Caractéristiques du sol	
Etude de sol réalisée :	Non
Etude particulière :	Non
Hydromorphie :	
Type de perméabilité :	
Perméabilité (mm/h) :	
Remarque(s) :	
Présence de nappe phréatique :	
Si oui, hauteur de nappe (m.) :	

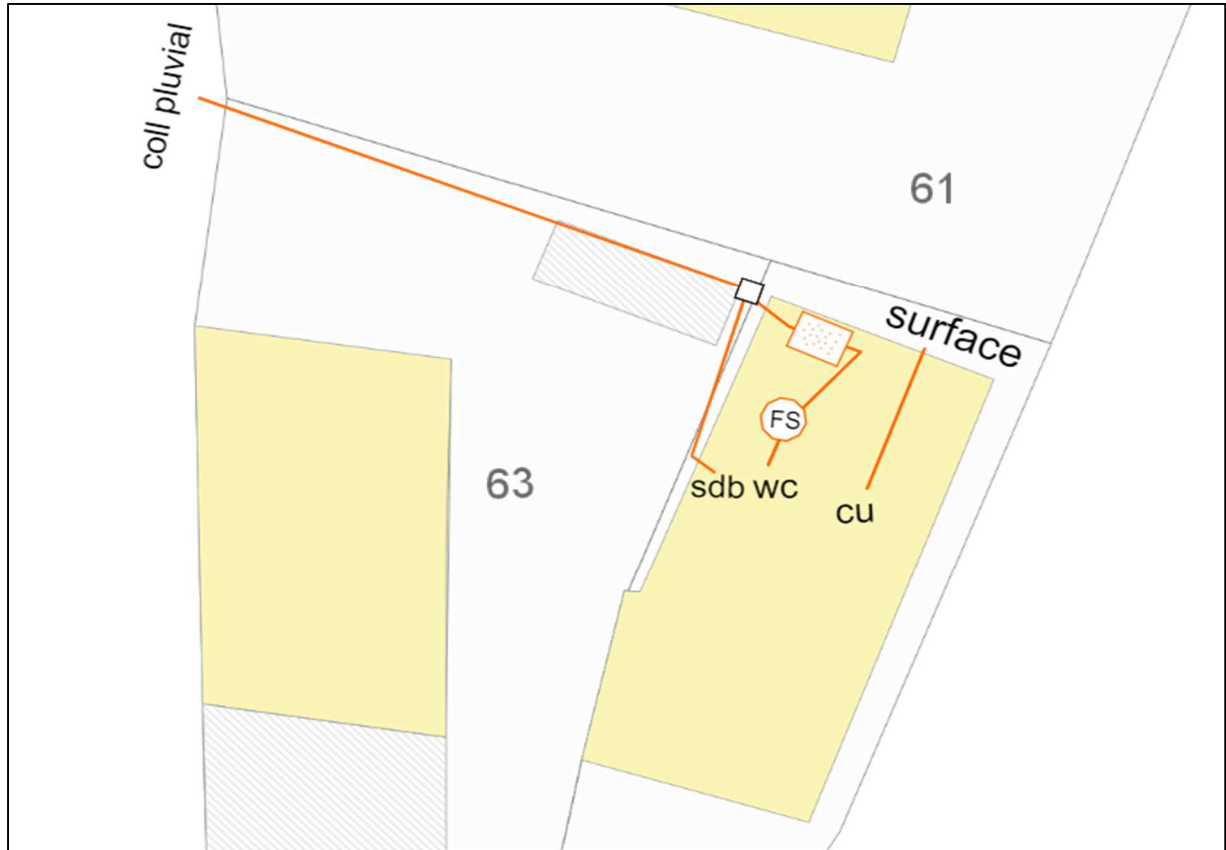
Détails de la filière :

Ouvrage(s)	Description(s)	Constats	Commentaire(s)
Fosse septique	wc	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Dimensionnement indéterminé.
Epurateur à cheminement lent	Recevant les eaux de la fosse	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Dimensionnement indéterminé.
Collecteur pluvial	Rejet direct d'eaux ménagères brutes et d'eaux issues d'un pré-traitement	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : NV Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Rejet non réglementaire.
Surface	Rejet direct d'eaux brutes de la cuisine	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Rejet non réglementaire.
























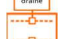














Commentaire général sur la filière de traitement :



NB : Il faudra veiller au bon entretien général de l'installation (nettoyage du préfiltre, vidange*, curage des canalisations, etc.) afin d'en pérenniser le bon fonctionnement. Il est rappelé que toute intervention (hors entretien) sur le système d'évacuation et de traitement des eaux usées doit faire l'objet d'un accord préalable puis d'un contrôle de mise en œuvre de la part du SPANC.
*seul un vidangeur agréé (liste disponible en préfecture) est autorisé à réaliser les vidanges de votre installation.



NB : Schéma de principe non contractuel, ne constitue en aucun cas un plan de récolement réel et exact.

LEGENDE	Alimentation		Eaux usées		Exutoires	
		Forage		Dégraisseur		Fossé
		Point de conso		Fosse d'accumulation		Puisard
		Puits		Fosse septique		Puits d'infiltration
Eaux pluviales			Fosse toutes eaux		Rejet par tranchée	
	Gouttière		Préfiltre externe		Rejet EU	
	Grille EP		Aire de compostage		Rejet EP	
	Cuve de stockage EP		Autre dispositif	Abréviations		
	Ouvrage de régulation		Filière agréé	EU	Eaux usées	
Divers			Filière non agréé	EP	Eaux pluviales	
	Regard intermédiaire		Lit filtrant à flux vertical drainé	EM	Eaux ménagères	
	Regard non accessible		Lit filtrant non drainé	EV	Eaux vannes	
	Siphon de sol		Lit filtrant à flux horizontal	CU	Cuisine	
	Siphon de sol		Lit d'épandage	SDB/SD	Salle de bain / d'eau	
	Té de tringlage		Ouvrage indéterminé	LM	Lave-mains	
	Poste de relevage		Terre d'infiltration	LL	Lave-linge	
	Piscine		Traitement par tranchées	LV	Lave-vaisselle	
	Ventilation			WC	Toilettes	
	Grille / Caillebotis					



NB : Les résultats donnés pour les points de contrôles énoncés ci-après sont le reflet du fonctionnement de l'installation au moment du contrôle et ne peuvent apporter de garantie sur la pérennité de l'installation ou de son bon fonctionnement dans le temps. D'autre part, il convient de rappeler que le contrôle est réalisé sur la base des éléments accessibles et visibles. Il ne s'agit pas d'un contrôle exhaustif. Par exemple, l'état des canalisations ainsi que leurs pentes ne peuvent être inspectés. Il en est de même pour tout autre élément non visible de l'installation. En cas de litige, Réseau31 ne pourra être mis en cause sur la base de ces éléments.

Collecte des eaux usées	
Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles collectées séparément ?	Oui
S'ils existent, les effluents autres que les eaux usées domestiques (vidange, piscine, lavage, process...) sont-ils évacués hors de l'ANC ?	
Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles collectées ensemble ?	Non
Défaut de sécurité sanitaire	
Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable :	Non
Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées :	Oui
Ruissellement d'eaux non traitées ou prétraitées vers des terrains voisins :	Oui
Eaux usées produites non collectées :	Oui
Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans une zone de lutte contre les moustiques :	Non
Nuisances olfactives récurrentes :	Non
Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées :	
Observations :	
Défaut de structure ou de fermeture	
Ouvrages non sécurisés (défaut de résistance structurelle ou absence de dispositif de sécurisation) :	Non
Observations :	
Installation incomplète	
Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée :	Oui
Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères :	
Observations :	
Installation significativement sous-dimensionnée	
Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2 :	Non
Observations :	

Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	
Conditions d'emploi du dispositif non respectées :	Non
Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs :	Non
Un des éléments ne remplit pas sa mission :	Non
Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux :	
Si dispositif à cultures fixées ou libres : micro bullage non homogène (présence de grosses bulles / absence d'aération) :	
Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents :	
Si dispositif à cultures libres (ou SBR) : présence de bulles de gaz dans le clarificateur :	
Cas des toilettes sèches (problème d'épandage) :	
Observations :	

Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	
Cas des filières électromécaniques : signes d'usure des éléments :	
Accessibilité et dégagements des tés ou regards contraignants :	Non
Etat des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages) :	Non
Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, déformation) :	Non
Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation :	
Entretien régulier des dispositifs et curage des canalisations non réalisé :	Oui
Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale) :	Non
Accumulation anormale de graisses et de flottants :	Non
Nettoyage des bacs dégraisseurs et des préfiltres à réaliser :	Non
Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ... :	
Observations :	